

SERVICE COMMUN DU CONTENTIEUX

1<sup>re</sup> Division

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°

4393 B5

Réseau Réseau Est

(Service Consultation d'Assembl)

D<sup>er</sup> N° 4393 ; Aff. :

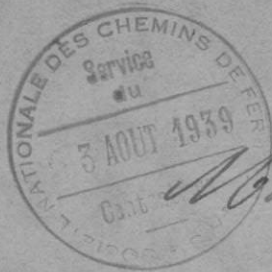
OBJET DE LA CONSULTATION

M<sup>re</sup> René Videmont demande quel est le droit de  
d'Administration de l'Assistance Publique, en cas d'hospitalisation  
gratuite d'une personne ayant des besoins tenus de l'assistance  
alimentaire et autres - et autres -

Références :

Observations :

Paris le 2-8-39



M. Bugniet

Monsieur

3 8. 39

Voici le renseignement que  
j'aurai besoin, ma Mère étant  
pour être en traitement à  
l'Hôpital, au cas où elle viendrait  
à y résider, suis je obligé de  
payer les journées d'hospitalisation  
avant de pouvoir hériter de  
son qui elle possède.

Ensuite elle veut me confier  
une petite somme d'argent  
en dépôt, pour que je lui  
en fournisse pour ses besoins

V. nous en si Cant. Ver

quel genre de papier faudrait-il faire, pour mettre la situation en règle.

En vous remerciant des renseignements que vous pouvez me fournir.

Très-vraiment  
à mes meilleurs sentiments

Villeminot

M<sup>r</sup> Villeminot René

11 rue Chaudron - Paris X<sup>e</sup>

adjoint aux Ateliers de Noisy le comarque  
Région Est.



A.G.

4393 B<sup>t</sup>

Monsieur René VILLEMINOT  
11, Rue Chaudron , à PARIS (Xème)

Comme suite à votre lettre du 2 Août,  
je vous informe, qu'en principe les consultations écrites  
sont réservées aux agents habitant la province.

Il existe, au Service du Contentieux,  
un Bureau de consultations verbales auquel vous pourrez  
demander tous renseignements utiles, en vous présentant  
sur semaine le matin de 9 heures à 11 heures 15, l'après-  
midi, de 14 heures à 17 heures 30 (les samedis après-midi,  
dimanches et fêtes exceptés).

Vous voudrez bien vous munir de la présente  
lettre.

Signé : de CAQUERAY